

Devenez partenaire de la Fondation de Bourgogne



Créée en 1998 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation de Bourgogne a pour mission de contribuer à l'enrichissement artistique et culturel de notre région.

Convaincue du rôle essentiel que les acteurs de la vie économique peuvent jouer à ses côtés, la Fondation de Bourgogne vous offre la possibilité d'un mécénat d'excellence pour soutenir deux projets à vocation régionale, nationale et internationale : la création du Pôle d'art contemporain **Le Consortium**, et le développement de **Cortex-cultureemploi**, site Internet dédié à l'emploi culturel.

Cette proposition d'accompagnement des acteurs culturels de notre région s'inscrit dans le cadre de la Loi du 1^{er} 2003 en faveur du mécénat qui prévoit notamment pour les entreprises mécènes de nouveaux **avantages fiscaux** et la possibilité de bénéficier de **contreparties**.

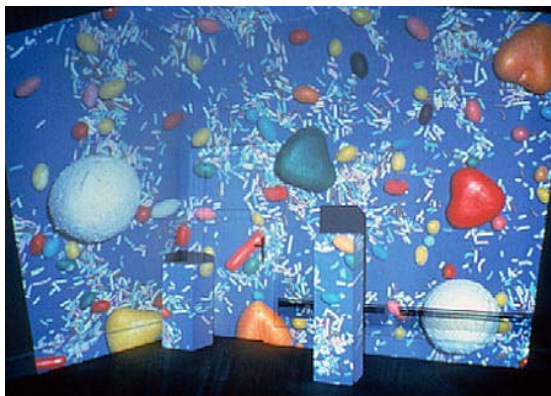
Juridiquement rattachée à la Fondation de France, la Fondation de Bourgogne est gérée dans les mêmes conditions et avec les mêmes privilèges fiscaux et patrimoniaux que les fondations reconnues d'utilité publique.

« Soutenir la Fondation de Bourgogne, c'est renouer avec la prestigieuse tradition du mécénat artistique et culturel de notre région. »

Contact :

Pierre Pellerin
Responsable des partenariats et du mécénat
Fondation de Bourgogne
24, rue Alain Savary – 21000 Dijon
tél. 03 80 65 02 35 – fax 03 80 65 02 36
fondationdebourgogne@wanadoo.fr

Le Consortium



Au service de l'art contemporain

Acteur majeur du monde de l'art contemporain depuis 1977, le Consortium, situé au cœur de Dijon, est d'abord un espace ouvert à tous destiné à tisser des liens privilégiés avec les artistes d'aujourd'hui.

Le Consortium propose des expositions, des spectacles et met à disposition des structures de production (maison d'édition et société de production cinématographique).

Le Consortium c'est aussi une collection de plus de 200 œuvres d'une centaine d'artistes internationaux d'aujourd'hui.

Médiateur délégué par la Fondation de France pour son programme « Nouveaux Commanditaires », Le Consortium a par ailleurs piloté en Bourgogne une cinquantaine de réalisations qui ont permis à des citoyens, des entreprises, des associations, des collectivités de passer commande à un artiste.

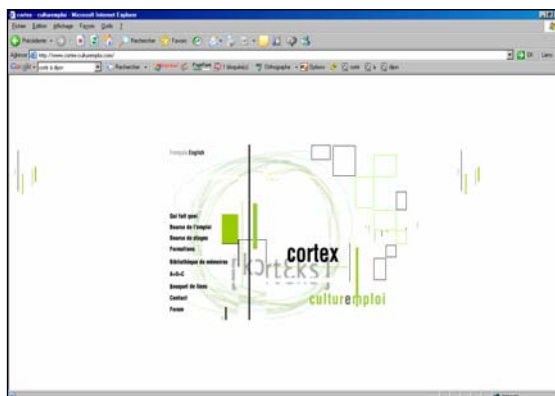
Aujourd'hui, un projet architectural

Les locaux actuels ne permettant plus d'accueillir les activités du Consortium dans des conditions satisfaisantes, un grand projet de réaménagement et d'extension de l'Usine, actuel site du centre d'art, va être engagé. Il permettra au Consortium, dont la notoriété internationale est depuis longtemps établie, de développer l'ensemble de ses activités.

« Devenir partenaire du Consortium, c'est contribuer à l'émergence, en Bourgogne, au cœur même de Dijon, d'un lieu de vie et de création à vocation internationale. »

Aller sur le site Internet du Consortium ([lien sur www.leconsortium.com](http://www.leconsortium.com))

Cortex-cultureemploi



Au service de l'emploi culturel

Derrière chaque manifestation culturelle, des professionnels conçoivent, préparent, organisent... au service des artistes et du public.

Acteurs essentiels de la culture, ces professionnels évoluent pourtant dans un secteur économique fragile : petites structures d'emploi, statuts précaires, grande flexibilité...

Innovation technologique

Né de la nécessité de créer un outil au service de ces professionnels de la culture, Cortex-cultureemploi.com, basé à Dijon, repose sur un dispositif original qui permet, grâce au logiciel See-K[®], de mettre en relation demandeurs d'emploi et employeurs sur la base des compétences détenues par les uns et recherchées par les autres.

Avec ses différentes bases de données, Cortex-cultureemploi est aussi un site ressource dédié aux métiers de la culture : une bourse de stages, une banque de formations, une bibliothèque de mémoires, un forum de discussion.

« Devenir partenaire de Cortex-cultureemploi, c'est soutenir les acteurs essentiels de la culture, au service des artistes et du public. »

Aller sur le site Internet de Cortex-cultureemploi ([lien sur www.cortex-cultureemploi.com](http://www.cortex-cultureemploi.com))

avantages fiscaux

Réduction d'impôt de 60 %

Votre versement au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du versement dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (avec possibilité d'utiliser l'excédent pour le paiement de l'impôt dû au titre des 5 exercices suivants).

A titre d'exemple, un versement de 10.000 € dans le cadre d'une action de mécénat vous revient en réalité à 4.000 € :

| | |
|---|----------|
| Montant de votre don | 10.000 € |
| Réduction d'impôt sur les sociétés (- 60 %) | 6.000 € |
| Dépense réelle | 4.000 € |

Déduction du résultat imposable

Les achats d'œuvres originales d'artistes vivants sont désormais admis en déduction du résultat imposable des entreprises, par fractions égales sur 5 ans, à condition d'exposer l'œuvre dans un lieu ouvert au public ou simplement aux salariés et/ou clients de l'entreprise (salles d'accueil, de réunions, restaurants d'entreprises, couloirs, cafétarias...)



L'ensemble des textes juridiques relatifs au mécénat sont disponibles sur le site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication : www.culture.gouv.fr

Contreparties

La loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat prévoit également pour les entreprises mécènes la possibilité de bénéficier de contreparties dans la limite de 25 % du montant de leur contribution.

Les contreparties offertes par la Fondation de Bourgogne sont définies en fonction du montant du soutien apporté et sont précisées dans une convention de partenariat personnalisée.

En fonction du projet soutenu voici, à titre d'exemples, des contreparties pouvant être proposées :

- citation de votre entreprise sur les supports et opérations de communication : affiches, plaquettes de présentation, dossiers de presses, sites Internet... ;
 - opportunités de relations publiques de prestige : visites et soirées privées, réceptions dans les espaces du Consortium, vernissages... ;
 - accès privilégié pour vos salariés aux expositions et événements ;
 - éditions limitées d'artistes spécialement réalisées pour votre entreprise ;
 - mention de votre entreprise dans un des espaces du Consortium ;
- etc...

